	Département de l'Isère	République française	Envoyé en préfecture le 13/05/2026
	N° 2026 - 20	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	Reçu en préfecture le 13/05/2026 Publié le 18/05/2026 ID : 038-213801145-20260429-202620D-DE
29/04/2026	Vote des taux de la fiscalité directe locale - Budget communal 2026		

Nombre de conseillers : 19
 En exercice : 19
 Présents : 18
 Votants : 18 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal 9 Rue du 8 mai 1945, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Vincent CHORON, Maire.

Date de la convocation : 23/04/2026.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 23/04/2026 par messagerie.

Présents : BASTIEN Yvan. BENALI Jessica. BERNARD Christophe. CHORON Vincent. COMTE Elisabeth. DARDIER Stéphane. DEGAS Sylvie. DUMAS Christophe. FERNANDES Ghislaine. FONTANA Julien. GONCALVES Patrick. LARUE Christelle. LAVIGNE Isabelle. LIBERO Franck. MERNISSI Chakib. MODRAK Bérénice. MOURLON Jérôme. RIBEYRE Ludovic.

Excusée : DEYRIEUX Caroline (pouvoir à Patrick Goncalves).

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Christelle LARUE, secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil municipal que, vu le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune, son équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement au Budget primitif 2026, et vu que les bases ont été augmentées en 2025, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux de la fiscalité directe locale en 2026.

Il lui propose de conserver les taux de 2025, et lui demande de bien vouloir statuer sur les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies modifié par la loi n° 2025-127 du 4 février 2025 - art.110 (V),

Vu l'état n° 1259, portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2026,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Conserver les taux de la fiscalité directe locale de 2025 pour 2026, tels que :

TAXES	En 2025	Pour 2026
TH (Taxe d'habitation) + LV (Logements vacants)	7.13 %	7.13 %
TFB (Taxe foncier bâti)	32.68 %	32.68 %
TFNB (Taxe foncier non bâti)	51.75 %	51.75 %

Autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet, dont l'état FDL n° 1259 pour 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
 Extrait certifié conforme par le Maire,
 A Clonas sur Varèze, le 6 mai 2025,

Le Maire,
 Vincent CHORON



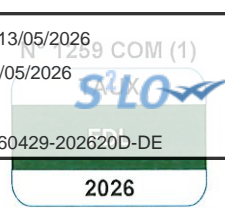
La secrétaire,
 Christelle LARUE



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 114 CLONAS SUR VAREZE
 ARRONDISSEMENT : 38 VIENNE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
 Reçu en préfecture le 13/05/2026
 Publié le 18/05/2026
 ID : 038-213801145-20260429-202620D-DE



2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 840 181	32,68	118,38	1 864 000	609 155	32,68	609 155
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	38 464	51,75	154,70	38 700	20 027	51,75	38 700
Taxe d'habitation (TH)	113 211	7,13	51,56	91 100	6 495	7,13	91 100
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					635 677		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)	635 677	=			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	39 809			11 026	8 782	66 565	-98 953	27 229

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
738 955		27 229		766 184

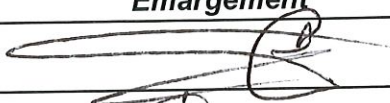









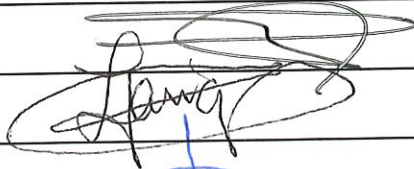

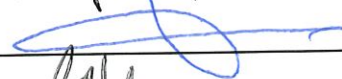

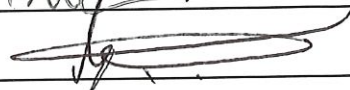


À GRENOBLE
 Le 19 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FREDERIC GUIN

Le 29 avril 2026
 Pour la Commune,
 Vincent CHORON
 Maire



Ordre du jour du Conseil municipal du 29/04/2026 : session ordinaire

1. Budget de la commune
 - 1.1-Approbation du CFU 2025 Commune
 - 1.2-Affectation du résultat de fonctionnement 2025
 - 1.3-Présentation du BP 2026 (voté le 26/02/2026)
 - 1.4-Vote des taux de la fiscalité locale 2026
2. Budget annexe « Service Pôle Animation » (SPA)
 - 2.1-Approbation du CFU 2025 SPA
 - 2.2-Affectation du résultat de fonctionnement 2025
 - 2.3- Présentation du BP 2026 (voté le 26/02/2026)
 - 2.4-Désignation des membres de la Conférence de l'Entente
3. Budget annexe « Locations Commerces et Logements » (LCL)
 - 3.1-Approbation du CFU 2025 LCL
 - 3.2-Affectation du résultat de fonctionnement 2025
 - 3.3- Approbation du BP 2026
4. Budget annexe CCAS
 - 4.1-Détermination du nombre de membres
 - 4.2-Election des membres issus du Conseil municipal
 - 4.3-Désignation du délégué « Téléalarme »
 - 4.4-Désignation du « Référent Seniors »
5. Évolution de l'équipe municipale
 - 5.1-Création de deux nouveaux postes d'Adjoints
 - 5.2-Election des Adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue
 - 5.3- Indemnités des élus
6. Recrutement d'agents pour les contrats à durée déterminée (CDD)
7. Désignation des membres des Commissions Communales
8. Désignation des délégués des ententes intercommunales
 - 8.1-ALSH (« Accro'Enfance » + « Accro Jeunesse »)
 - 8.2-RPE (Relais Petite Enfance)
9. Désignation de délégués ou représentants des Syndicats Intercommunaux
 - 9.1-Syndicat Sportif St Alban Clonas
 - 9.2-TE38 (Territoire d'Energie Isère)
 - 9.3-SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer)
 - 9.4-SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval)
10. Désignation de correspondants ou référents
 - 10.1-Défense
 - 10.2-Forêt
 - 10.3-Ambroisie
 - 10.4-Voirie routière
11. Désignation des représentants de la commune aux Commissions communautaires

Nom	Prénom	Emargement
CHORON	Vincent	
DEGAS	Sylvie	
RIBEYRE	Ludovic	
LARUE	Christelle	
BASTIEN	Yvan	
BENALI	Jessika	
BERNARD	Christophe	
COMTE	Rehsabeth	
DARDIER	Stéphane	
DEYRIEUX	Caroline	excusée
DUMAS	Christophe	
FERNANDES	Ghislain	
FONTANA	Julien	
GONCALVES	Patrick	
LAVIGNE	Isabelle	
LIBERO	Franch	
MODNAR	Bérénice	
MOURLON	Jérôme	
MHERNISSI	Chakib	
FONTANA	Julien	
RIBEYRE	LUDOVIC	